



Souscriptions ouvertes
jusqu'au 29 Juin 2005 12h

Crescente

2009

- Un objectif de rendement élevé : 8.75% acquis par année écoulée avec possibilité de dissolution anticipée chaque année*
- 175% de la performance positive de l'indice DJ Eurostoxx 50, prise en compte jusqu'à +20%, s'il n'y pas de dissolution anticipée
- Capital non garanti mais une protection totale du capital investi à l'échéance si le DJ Eurostoxx 50 n'a jamais clôturé en baisse de 30% par rapport à son niveau initial*

** sous conditions, décrites dans les pages suivantes*



Le FCP Crescente 2009 est un OPCVM « Fonds à formule » sans garantie de capital, de maturité 4 ans sur l'indice DJ Eurostoxx 50 offrant un potentiel de rendement de 8.75% par année écoulée.

Objectif : dissolution anticipée à 8.75% par année écoulée

Un remboursement anticipé à un taux de 8.75% acquis annuellement.

FCP de maturité 4 ans maximum, idéalement dans un marché légèrement haussier, le fonds est en effet remboursable par anticipation tous les ans aux dates de constatation. Si l'indice DJ Eurostoxx 50 clôture lors d'une des 3 dates annuelles de constatation à son niveau initial majoré de 5% la 1^{ère} année, de 10% la 2^{ème} année ou de 15% la 3^{ème} année, les parts du fonds sont remboursées majorées respectivement de 8.75%, 17.5% et 26.25% (soit des rendements annuels respectivement de 8.75%, 8.40% et 8.08%).

1.75 fois la performance du DJ Eurostoxx 50

S'il n'y a pas de dissolution anticipée et si la performance de l'indice DJ Eurostoxx 50 est positive à l'échéance, le capital est remboursé intégralement majoré de 175% de la performance finale de l'indice DJ Eurostoxx 50, plafonnée à +20%. La performance de l'indice étant prise en compte jusqu'à +20%, le gain maximum est donc de 35%, soit 7.79% de rendement annuel. Ainsi, l'investisseur bénéficie d'un effet multiplicateur de performance de 1.75.

Protection de capital jusqu'à 30% de baisse

Le FCP Crescente 2009 offre un mécanisme de protection efficace à la baisse : une sécurité totale du capital à l'échéance si l'indice DJ Eurostoxx 50 n'a jamais clôturé en baisse de 30% ou plus par rapport à son niveau initial, et ce durant toute la vie du produit. Sinon, le porteur de parts subit l'intégralité de la baisse de l'indice.

Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs :

- ✎ anticipant un marché légèrement haussier, sur 1 à 4 ans, afin de bénéficier d'un rendement important,
- ✎ désirant bénéficier d'un remboursement par anticipation les trois premières années,
- ✎ souhaitant profiter d'un effet multiplicateur de performance la dernière année,
- ✎ désirant bénéficier d'une protection efficace du capital jusqu'à 30% de baisse de l'indice au cours de la vie du produit.

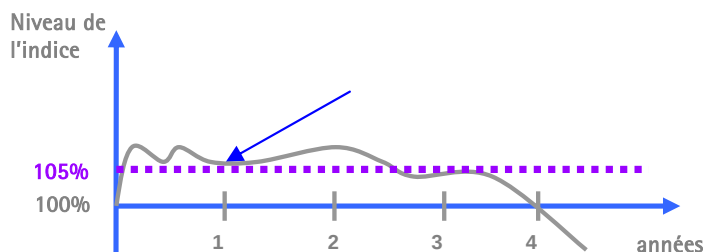


Mécanisme et scénarios de Crescente 2009

Mécanisme

- ✂ L'indice sous-jacent de référence est l'indice **DJ Eurostoxx 50**, représentant les 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.
- ✂ A chaque date de constatation annuelle, le niveau de l'indice est observé. Le fonds Crescente 2009 est immédiatement remboursé par anticipation avec :
 - une majoration de 8.75% si l'indice est supérieur à 105% de son niveau initial au bout d'un an
 - une majoration de 17.5% si l'indice est supérieur à 110% de son niveau initial au bout de deux ans
 - une majoration de 26.25% si l'indice est supérieur à 115% de son niveau initial au bout de trois ans
- ✂ Si à l'échéance, la performance de l'indice est positive et que le fonds n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé, le capital initial est remboursé à 100% plus une performance finale correspondant à **1.75 fois celle enregistrée par l'indice, jusqu'à +20%** (effet multiplicateur de performance)
- ✂ En outre, le FCP Crescente 2009 bénéficie d'une protection du capital à l'échéance si l'indice n'a jamais clôturé en dessous de 70% de son niveau initial pendant toute la vie du produit.
- ✂ Le capital n'est pas garanti : en effet, si cette barrière est atteinte au cours de la vie du produit, la protection est désactivée et l'investisseur est exposé au risque de perte sur son capital mais peut toujours bénéficier d'un remboursement anticipé décrit ci-dessus.

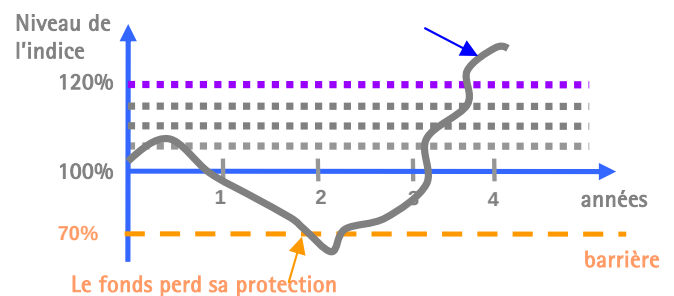
Scénario très favorable : hausse rapide



Le niveau de l'indice constaté est supérieur à 105% de son niveau initial à la première date de constatation annuelle : le fonds est remboursé à 108.75%.

Rendement annualisé : 8.75%

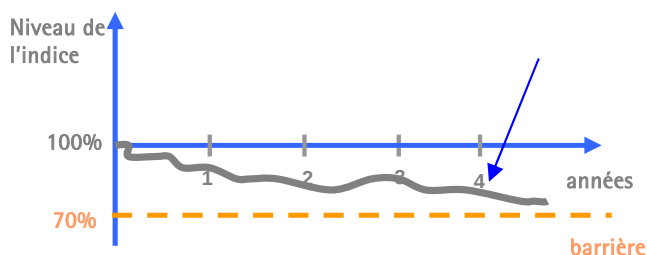
Scénario favorable : baisse importante puis rebond



L'indice a perdu au moins 30% par rapport à son niveau initial, le fonds perd alors sa protection. Une hausse importante ramène l'indice au-dessus de 120% lors de la 4ème date de constatation. Il en résulte un remboursement in fine à 135%.

Rendement annualisé : 7.79%

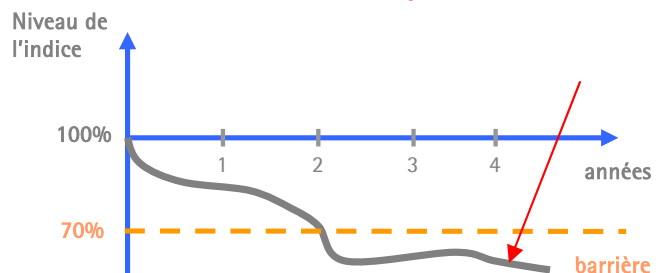
Scénario légèrement défavorable : baisse constante



L'indice baisse régulièrement sans jamais atteindre la barrière à 70% de son niveau initial. A l'échéance, le fonds bénéficie de son coussin de protection et est alors remboursé à 100%.

Rendement annualisé : 0%

Scénario défavorable : baisse importante



L'indice a franchi à la baisse la barrière à 70% de son niveau initial et le fonds perd sa protection. A l'échéance, l'indice termine à -35% et le fonds est remboursé à sa valeur de marché, soit 65%.

Rendement annualisé : -10.21%



Points forts

- ✂ Une performance allant de 8.75% à 35% suivant celle de l'indice DJ Eurostoxx 50
- ✂ Une performance potentiellement multipliée par 1.75 fois celle de l'indice DJ Eurostoxx 50 à l'échéance
- ✂ Une maturité de 4 ans maximum avec dissolution anticipée possible tous les ans

Risques

- ✂ Le fonds n'est pas à capital garanti, il possède simplement un coussin de protection tant que l'indice n'a pas clôturé en dessous de 70% de son niveau de départ
- ✂ Le fonds présente un rendement annualisé potentiel limité à +8.75%

Extraits du prospectus

Objectif de gestion – Le FCP est construit pour une durée maximale de 4 ans, la formule étant susceptible d'être appliquée en fonction de l'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50, soit à l'issue d'une des quatre dates annuelles de constatation, soit au plus tard à la date d'échéance du FCP.

Le fonds n'est pas garanti mais l'objectif de gestion est de faire bénéficier aux porteurs de parts :

- d'une protection en capital à l'échéance si l'indice DJ Eurostoxx 50 n'a jamais clôturé en baisse de 30% ou plus par rapport à son niveau initial, et ce durant toute la vie du produit soit du 01/07/2005 au 01/07/2009. Dans le cas contraire, le porteur de parts touche son capital initial diminué de la performance négative du DJ Eurostoxx 50 sur la période, soit du 01/07/2005 au 01/07/2009.
- de 175% de la performance positive, plafonnée à 20%, de l'indice DJ Eurostoxx 50 si le fonds n'a pas été remboursé par anticipation et que le DJ Eurostoxx 50 termine en hausse par rapport à son niveau initial. La performance de l'indice étant plafonnée à +20%, le revenu associé maximum est donc de 35%, soit 7.79% de taux de rendement annuel maximum.
- d'une dissolution anticipée du fonds selon le niveau du DJ Eurostoxx 50 à chaque date de constatation annuelle selon le principe détaillé dans le tableau suivant :

Performance de l'indice (par rapport à son niveau initial)	Durée de la formule	Revenu associé	Taux de rendement équivalent annuel
≥ 5% au 03/07/2006	1 an	8.75%	8.75%
≥ 10% au 02/07/2007	2 ans	17.50%	8.40%
≥ 15% au 01/07/2008	3 ans	26.25%	8.08%

Le FCP a également pour objectif de répondre en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Économie du fonds – En contrepartie d'une prise de risque en capital et de l'abandon des dividendes détachés par les actions entrant dans la composition de l'indice DJ Eurostoxx 50, le porteur cherche à bénéficier d'une performance prédéterminée et d'une possibilité de dissolution anticipée avant l'échéance des 4 ans si l'indice connaît une performance, par rapport à son niveau initial, d'au moins 5% à l'issue de la 1ère année, 10% à l'issue de la 2ème année ou 15% à l'issue de la 3ème année.

Principaux avantages et inconvénients du FCP

Avantages	Inconvénients
▪ Un rendement pouvant atteindre 8.75% par année écoulée en cas de remboursement anticipé à une date de référence. ▪ 175% de la performance positive de l'indice DJ Eurostoxx 50 à l'échéance si elle est inférieure à 20% et que le fonds n'a pas été remboursé par anticipation. ▪ Une protection du capital à l'échéance si l'indice DJ Eurostoxx 50 n'a pas baissé de plus de 30% en clôture par rapport à son niveau initial. ▪ Une maturité de 4 ans maximum avec une possibilité de dissolution anticipée du fonds tous les ans permettant au porteur de récupérer rapidement ses liquidités.	• Seuls les porteurs ayant souscrit le 01/07/2005 et conservant leurs parts jusqu'à l'une des 4 dates annuelles de constatation, ou au plus tard jusqu'à la date d'échéance du FCP, bénéficient de la formule du produit. • A la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et clôture en deçà de son niveau initial, le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital si l'indice DJ Eurostoxx 50 a clôturé au moins une fois en baisse de 30% par rapport à son niveau initial, pendant toute la durée de vie du produit. ▪ Un taux de rendement équivalent annuel limité à 8,75%. Le porteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement. ▪ La valorisation du fonds ne tient pas compte de la tombée des dividendes des titres composant le DJ Eurostoxx 50 (dividendes non réinvestis). Ainsi, le porteur ne bénéficiera pas des dividendes distribués par les titres composant cet indice. ▪ Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 4 ans. ▪ L'indice doit effectuer une hausse minimum d'au moins 5% à l'issue de la 1ère année, 10% à l'issue de la 2ème année ou 15% à l'issue de la 3ème année pour que le porteur bénéficie d'une des dissolutions anticipées.

Conditions indicatives – Société de gestion : Harewood Asset Management filiale de BNP PARIBAS (rating S&P AA, Moody's Aa2)

Forme : F.C.P. de droit français

Classification : OPCVM « fonds à formule » Sous-jacent : DJ Eurostoxx 50

Devise : EUR Maturité : 4 ans

Période de souscription : du 1er au 29 juin 2005 à 12h

Valeur Liquidative d'Origine : 100 EUR

Souscription minimale initiale : 100 EUR

Cette brochure ne constitue pas le prospectus du fonds commun de placements. Elle ne se substitue pas au prospectus simplifié, qui doit être communiqué préalablement à la souscription dans le Fonds. Le prospectus complet de ce Fonds ainsi que les documents d'information périodique sont disponibles sur simple demande adressée à UBS (France) S.A. Ces documents sont également disponibles auprès de la société de gestion et du dépositaire du Fonds. Votre conseiller chez UBS (France) S.A. est à votre disposition pour toute information additionnelle qui pourra être demandée sur les caractéristiques du fonds et leur adéquation à votre objectif d'investissement. Toute personne intéressée par un investissement dans ce Fonds doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à cet investissement. Sur la base des informations contenues dans la présente brochure et dans le prospectus, l'investisseur est réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future et que la valeur des placements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. L'investisseur est également réputé agir pour son propre compte et prendre sa décision d'investissement de manière indépendante, après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. L'investisseur doit procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de sa décision d'investissement afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients et ne s'en remet pas pour cela ni à UBS (France) S.A., ni au dépositaire, ni à la société de gestion du Fonds. Ces derniers ne sauraient être tenus responsables des pertes éventuelles subies du fait dudit investissement.